

AVIS DE COURSE

Championnat de France EUROPE 2026

Grade 3

CN Canet Perpignan

Dates : 28 au 31 octobre 2026

Lieu : Canet en Roussillon

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.
La mention [SP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* est une pénalité standard sans instruction du comité ou du jury.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **19 octobre 2026** sur <https://www.cncp.club/régates/>
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
<https://www.cncp.club/régates/>
- 3.2 [DP] [NP] **A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour**, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Le tableau officiel d'information sera accessible depuis le QR code sur la table d'inscription ou émargement.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **EUROPE**
- 4.2.1 D'une licence club FFVoile mention « compétition » valide pour le championnat de France EUROPE.
Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé
Une autorisation parentale pour les concurrents mineur
- 4.2.2 Pour le bateau : - le certificat de jauge valide.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à <https://www.cncp.club/régates/> jusqu'au **28 octobre 2026 11h**.
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.cncp.club/régates/>

- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>EUROPE</i>	<i>100 €</i>

Sont inclus : repas coureurs / collations coureurs sur chaque retour

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1** Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>27 octobre 2026</i>	<i>14h 30</i>	<i>17h 00</i>
<i>28 octobre 2026</i>	<i>8h 30</i>	<i>11h 00</i>

Autre :

Date	À	Détail
<i>28 octobre 2026</i>	<i>19h 30</i>	<i>Cérémonie d'ouverture</i>
<i>29 octobre 2026</i>	<i>A définir</i>	<i>AG classe EUROPE</i>
<i>30 octobre 2026</i>	<i>19h 00</i>	<i>Repas coureurs</i>
<i>31 octobre 2026</i>	<i>Après les courses</i>	<i>Proclamation des résultats</i>

8.3

Date	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
<i>28 octobre 2026</i>	13h 00
<i>29 octobre 2026</i>	11h 00
<i>30 octobre 2026</i>	11h 00
<i>31 octobre 2026</i>	10h 00

Jours de course :

8.4 Nombre de courses :

Date	Courses par jour	Maximum par jour
<i>28 octobre 2026</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>29 octobre 2026</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
<i>30 octobre 2026</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
<i>31 octobre 2026</i>	<i>2</i>	<i>3</i>

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de courses maximum par jour.

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *15h 30*.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1** Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge valide à la confirmation d'inscription.

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
Sans objet
- 11 LIEU**
- 11.1** L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.
- 11.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera le suivant : *construit*
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 n'est pas modifiée.
L'annexe P s'applique et sera modifiée de telle sorte : La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV 2.2 s'applique pour toutes les pénalités après la première.
L'annexe T s'applique
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement est le suivant : *MINIMA*.
- 14.2** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un autocollant Commun de Canet en Roussillon à demander lors de la confirmation d'inscription*.
- [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- 15.2**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Sans objet
- 17 EMPLACEMENT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le *parc à bateaux*.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la

promotion de leurs activités.

18.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Des prix seront distribués aux 3 premiers du classement scratch
- Des prix seront aussi distribués pour les catégories suivantes :

Classement par catégories	Nés entre :
U23 (-23 ans)	2003 et après
Sénior (- 39 ans)	1987 à 2002
Master (- 49 ans)	1977 à 1986
Grand Master (- 59 ans)	1967 à 1976
Grand Grand Master (- 69 ans)	1957 à 1966
Légende (- 79 ans)	1947 à 1956
Super Légende (80 ans et plus)	1646 et avant

- Le titre de champion de France ne sera décerné que s'il y a au moins 15 bateaux ayant confirmé leur inscription.
- Les 3 premiers du championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club Nautique Canet Perpignan

6, avenue du Capitaine Délestrain 66140 Canet en Roussillon

Tel : +33 (0)4 68 73 33 95

Port. : +33(0)7 69 72 24 42

teamvoilecanet@gmail.com

<https://www.cncp.club/>

Office de Tourisme de Canet-en-Roussillon

49 avenue de la Méditerranée 66140 Canet-en-Roussillon

Tel. : +33 (0)4 68 86 72 00

<https://www.canet-tourisme.com/pratique/contact/>

This aerial map shows the regatta area with several key locations and zones marked:

- Bar inscription**: Located near the top center, with an arrow pointing to a building.
- Club Nautique Canet Perpignan Vurécemment**: A green icon with a sailboat, located near the top left.
- Club Ff Voile**: A blue icon with a sailboat, located near the center left.
- Zone remorques**: Two red rectangular areas, one near the top left and one near the bottom left.
- Partenaire**: A purple rectangular area near the center left.
- Parking**: A large yellow rectangular area near the center left.
- Parking bateau**: A blue rectangular area near the bottom right.
- Zone remorque mise à l'eau**: A yellow rectangular area near the center right, with an arrow pointing to it.
- Boite à outils**: A blue rectangular area near the center right, with an arrow pointing to it.
- Boite à outils**: A blue rectangular area near the bottom right, with an arrow pointing to it.

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

